

MINISTERE DE LA SANTE

.....
CABINET DU MINISTRE

BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

ARRETE N°2015 № - - 678 MS/CAB
portant nomination de médecin-chef de
district sanitaire

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
Vu la charte de la Transition ;
Vu le décret n°2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du premier Ministre ;
Vu le décret n°2014-004/PRES-TRANS/PM du 23 novembre 2014 portant composition du Gouvernement ;
Vu le décret n°2015-145/PRES_TRANS/PM/SGG-CM du 9 février 2015 portant attributions des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n°2013-926/PRES/PM/MS du 10 octobre 2013 portant organisation du Ministère de la santé ;
Sur proposition du Directeur régional de la santé.



ARRETE

Article 1 : **Monsieur OUEDRAOGO Benjamin**, matricule 233 668 E, médecin généraliste au district sanitaire de Diapaga, Région de l'Est est nommé médecin chef du district sanitaire de Seguenega, Région du Nord.

Article 2 : le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Article 3 : le Secrétaire général du ministère de la santé et les Directeurs régionaux de la Santé sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé. /

Ouagadougou le

08 JUIN 2015


Dr Amédée Prosper DJIGUIMDE
Officier de l'ordre national

Ampliations :

- 1-Toutes structures centrales du MS
- 1-Toutes structures rattachées
- 1-DCMEF
- 13-DRS
- 1-Impôts
- 1-Trésor
- 1-Solde
- 1-Intéressé
- 1- Archives